



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2008)
« 1^{er} TOUR »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : DOULLENS
SURFACE : Pelouse naturelle

DATE : Mercredi 30 Septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

RC DOULLENS	<u>FIQUET Noé (GB)</u> – CANDAS Arthur (LG/MDEF) – THUET Gauthier (DC/LD) – VARLET Léo (LD) – DELANNOY Antonin (MDEF) – MANNER L. (MDEF/MD) – GUESDON Thibault (ATTG) – CARON Eliot (ATTA/ATTD).
AS TALMAS	HAGARD Pierre Louis (LD/MD) – JANOSHOVA Gabin (ATTA/ATTD).
RC AMIENS	ISRAEL Martin (DC) – SANOUN-MESNARD Timothé (DC/MDEF) – NBA NONDELE Arnaud (DC) – ABSOLO Noë (ATT/MOFF) – DJOUZI Naël (ATTD) – FINET Léandre (MOFF/MG) ;
FC AMIENS PORTO	AZIRAR Ayoub (LD/LG) – BIDE Jalil (LD/LG) – BICKINDAULT Jean Maï (DC/LD) – ACHRAF Boubir (MOFF/ATTA) – DIAKHITE Oumar (MOFF/MD) – ELJILLAALI Ilyas (MD/MG) – <u>HAUSER Noé (GB)</u> – HERY Adam (LD/LG) – RAMI Kamara (DC/LD) – LUKUSA Lukas (ATT/MG) – TSHILOMBO Tyreese (LD/MD) – HALATTRE Enzo (MD/MG).
ASM RIVERY	BOGANGALE Oled (MIL) – THOMAS Kylian (DEF) – LULUTTU Robin (DEF).
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	<u>DUVAL Florian (réfèrent)</u> - MERCIER Quentin - CANDAS Corentin. ACLOQUE Nicolas (GB).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	